

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Romain-Lachalm (salle des fêtes),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Nicolas PEYRARD)

Nombre de membres :
En exercice : **24**
Présents : **22**
Ayant pris part au vote :
(vote public) : **22**
○ Pour : **21**
○ Contre : **0**
○ Abstention : **1**
○ Blanc : **0**
○ Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas et Mmes MARCON Catherine, MOUNIER Emeline, MEYNET Isabelle, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

Pouvoir : Néant.

Date de convocation :
Le 8 juin 2023

Date d'affichage :
Le 8 juin 2023

DELIBERATION N° :
DC/2023-06-12/09

OBJET DE LA SEANCE :
Via Fluvia (Riotord)
Tunnel du Tracol
Etude (comptage)

Demande de subvention
DETR 2023

M. SANTY, Vice-Président, rappelle aux membres du Conseil Communautaire la compétence de la Communauté de Communes en matière d'aménagement de la voie verte Via Fluvia entre Riotord et Raucoules.

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire du 7 février 2011 approuvant l'achat du tunnel du Tracol situé sur les Communes de Riotord, Saint-Sauveur-en-Rue et Saint-Régis-du-Coin, ainsi que la délibération du Conseil Communautaire du 15 avril 2013 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'entente intercommunale Via Fluvia.

Il rappelle en outre la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2023-06-12/08 prise au cours de la présente séance souhaitant approfondir et porter les études préalables environnementales sur le site du tunnel du Tracol à Riotord pour trouver, si possible, une solution consensuelle au niveau technique, financier et environnemental pour faire passer la Via Fluvia dans l'ouvrage.

M. SANTY explique qu'afin d'avancer sur ce projet, il convient de procéder à une étude préalable concernant le tunnel du Tracol ayant pour vocation de procéder au comptage des chiroptères présents dans le tunnel sur une période annuelle afin d'avoir l'ensemble des données environnementales nécessaires.

M. SANTY indique qu'il conviendrait de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) concernant cette étude selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses	Recettes
Etude (durée 1 an) : 23 025.00 € HT	DETR 2023 : 10 361.25 € Autofinancement : 12 663.75 €
TOTAL : 23 025.00 € HT	TOTAL : 23 025.00 €

AR Prefecture

043-244300307-20230612-DC2023061209-DE
Reçu le 16/06/2023

M. SANTY propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe de réaliser une étude environnementale préalable sur le tunnel du Tracol à Riotord (comptage des chiroptères) dans le cadre de l'extension de la Via Fluvia « véloroute entre Loire & Rhône »,
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté :

Etude : 23 025.00 € HT	Etat (Detr) : 10 361.25 €
	Autofinancement : 12 663.75 €
23 025.00 € HT	23 025.00 €
- sollicite de M. le Préfet de la Haute-Loire une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 pour financer ce projet,
- dit que les dépenses relatives à ce projet ont été inscrites au budget primitif 2023,
- charge M. le Président de déposer le dossier de demande de subvention correspondant,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Nicolas PEYRARD,
Secrétaire,



AR Prefecture

043-244300307-20230612-DC2023061209-DE
Reçu le 16/06/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le